



médiateur

DES RELATIONS
INTER-ENTREPRISES
INDUSTRIELLES
ET DE LA SOUS-TRAITANCE



Communiqué de presse

www.mediateur.industrie.gouv.fr

Communiqué de presse

Paris, lundi 17 octobre 2011

Jean-Claude VOLOT, Médiateur national des relations interentreprises, rend public son premier rapport d'activité et se félicite des avancées déjà obtenues afin de rétablir l'équilibre dans les relations clients-fournisseurs.

Le 8 avril 2010, le Gouvernement confiait à Jean-Claude VOLOT, pour une durée de trois ans, la mission de conduire la Médiation des relations interentreprises. Le but : contribuer à l'émergence d'un meilleur équilibre dans les relations interentreprises en renforçant les liens de solidarité entre les acteurs et en assurant un meilleur partage de la valeur, sans nier le rôle pilote des grands donneurs d'ordre. **Après 18 mois d'activité, Jean-Claude VOLOT dévoile le premier bilan de la Médiation des relations interentreprises** et se félicite des grands changements déjà opérés dans le paysage économique en si peu de temps.

A ce jour, **320 dossiers de médiation ont été reçus, ce qui représente plus de 844 000 emplois** : 288 saisines individuelles représentant 37 000 emplois et 32 saisines collectives représentant 807 000 emplois. Le Médiateur et ses équipes enregistrent **un taux de réussite de 83%** sur les dossiers clôturés et rappellent que le plus souvent, les relations commerciales se trouvent renforcées à l'issue des médiations.

La Médiation des relations interentreprises se réjouit de constater qu'un véritable « état d'esprit » de médiation commence à se diffuser dans notre pays. **En témoignent notamment les 169 grandes entreprises et organismes socioprofessionnels signataires de la Charte des bonnes pratiques**, qui mettent en œuvre sur le terrain des dispositifs concrets afin de créer ou d'optimiser une relation de confiance et collaborative avec leurs fournisseurs.

Continuer à combattre les politiques d'achats qui reposent sur des visions court-termistes et sur la logique du prix le plus bas reste la priorité de Jean-Claude VOLOT, convaincu que les entreprises de petites et moyennes tailles sont capables de se développer et de remporter la bataille de la compétitivité aux côtés des grands groupes.

« PME et TPE sous-traitantes constituent le premier gisement d'emplois, de savoir-faire et de productivité en France ; cela doit suffire à éveiller les consciences de chacun. Jouer en solo une partition collective ne peut pas donner de bons résultats lorsque l'hyper compétition est là. »

Contact presse

Caroline HARDY – 01 53 17 87 97 – caroline.hardy@finances.gouv.fr